

GENÈVE

## Le lourd dossier de l'entreprise de chapes Multisol

Un élu de la Ville de Genève interpelle le Conseil administratif sur la stratégie choisie face à l'entreprise, désormais en faillite, responsable des chapes défectueuses au Carré vert.

MARDI 22 DÉCEMBRE 2020 CHRISTIANE PASTEUR



La société qui a réalisé les chapes du dépôt d'œuvres d'art sous le quartier du Carré vert est désormais en liquidation. JPDS

### ARTAMIS

«La société Multisol Chapes SA est gravement endettée et, selon toute vraisemblance, organise sa faillite en réduisant fictivement ses actifs au profit de son administrateur ou de sociétés par lui administrées», écrivait le syndicat SIT dans une dénonciation pénale envoyée en décembre 2017 au Ministère public genevois.

Cette entreprise fait à nouveau parler d'elle depuis que la Ville de Genève a reconnu devoir sans doute payer 8,3 millions de francs supplémentaires (45 millions ont déjà été dépensés) pour pallier les conséquences des fissures et des décollements découverts dans des chapes en béton du dépôt d'œuvres d'art sous le quartier du Carré vert (ex-Artamis) réalisées par la société, qui avait alors remporté l'appel d'offres, et désormais en liquidation, (nos articles du 2 et 3 décembre).

### **multiples infractions reprochées**

Selon nos informations, l'administrateur serait poursuivi pour une multitude d'infractions et notamment escroquerie, gestion déloyale, faux dans les titres, blanchiment d'argent, délits à l'AVS, à la LPP, à la loi sur l'assurance accident, lésions corporelles simples et graves, menaces, vol, etc. Saisi par deux ouvriers de Multisol, le Tribunal des

prud'hommes a également exigé de la société, en janvier 2018, qu'elle leur verse à chacun des dizaines de milliers de francs de salaires impayés.

Alertée par le SIT en décembre 2016 sur le fait que Multisol était aux poursuites à hauteur de 700 000 francs pour non-paiement des assurances sociales et des impôts, la Ville de Genève, qui lui avait attribué le marché l'année précédente, aurait dû procéder à une nouvelle analyse de la situation, estime Thierry Horner, secrétaire syndical du SIT.

«Résilier un contrat et soumissionner à nouveau coûte cher. Souvent le maître d'ouvrage préfère fermer les yeux», constate-t-il. «Dans le cadre des marchés publics, nous demandons cependant qu'il contrôle ses sous-traitants tout au long du chantier, et pas seulement au début, lors de l'appel d'offres.»

## **Retraits d'argent liquide**

L'administrateur de Multisol a-t-il, grâce à d'importants retraits en cash, portant sur plusieurs centaines de milliers de francs, siphonné les comptes de sa société avant sa mise en faillite? Ce sera à la justice de trancher, l'instruction étant toujours en cours.

Lors de son audition par le Ministère public, le prévenu a reconnu des retraits d'argent liquide, tout en précisant que les sommes n'étaient pas utilisées à des fins personnelles. L'argent aurait notamment servi à payer, de la main à la main, des travailleurs engagés par une autre société lui appartenant également, mais active celle-là dans la restauration. Contacté par *Le Courrier*, son avocat, François Canonica, préfère ne pas s'exprimer.



## **«La Ville aurait intérêt à faire valoir ses créances tout de suite» Pierre-Yves Bosshard**

Aujourd'hui, la société n'a plus d'actifs. Difficile dans ces conditions d'imaginer comment la Ville pourrait trouver une «solution à l'amiable» sur le volet financier. Informée de l'existence de la procédure pénale, la logique voudrait qu'elle s'y associe, sans attendre la fin d'une procédure d'expertise – menée par les mandataires et les entreprises, et qui devrait permettre de déterminer les responsabilités – pouvant prendre plusieurs années, affirme Pierre-Yves Bosshard, conseiller municipal socialiste en Ville de Genève et avocat.

Il vient de déposer à ce sujet une question écrite à l'intention du Conseil administratif. «A priori, la Ville aurait intérêt à faire valoir ses créances tout de suite, dans le cadre de la procédure pénale en cours. Cela permettrait d'aller plus vite qu'un procès civil, qui peut prendre des années.» Ce mardi, la Ville n'était pas en mesure de nous éclairer sur les raisons de la stratégie choisie.